

4.2 Objectifs du projet

Connaitre les possibilités d'exploitation de la partie boisée pour une division équitable entre les héritiers

Défrichage partiel afin de faire l'arpentage des limites ouest et Sud du terrain puis réparer les clôtures.

Défrichage partiel afin de poser de nouvelles bornes et clôtures à l'issue de la division de la parcelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans la première phase, les limites boisées Ouest et Sud de la parcelle seront défrichées par pelleteuse sur une largeur d'environ

5 mètres afin de faire intervenir un expert-géomètre pour recherche de bornes et arpentage de la parcelle entière avec la réparation des clôtures abîmées.

Dans la seconde phase, le défrichage se fera par pelleteuse afin de créer de nouvelles parcelles et procéder aux bornages de celles-ci.

Les défrichements se feront minutieusement en conservant intact les arbres fruitiers, les arbres anciens et les arbres protégés si il y en a.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue de la création des nouvelles parcelles, chaque héritier propriétaire aura la charge de faire leurs démarches pour

leur projet respectifs non encore définies.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement à l'ONF

Demande d'autorisation de défrichement à la DAAF

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Totalité de la surface de la parcelle D99, commune du VAUCLIN	60900 m ²
Surface sujette au défrichement partiel	19100 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle D99
Quartier Ravine-Plate
97280 Le VAUCLIN

Coordonnées géographiques¹ Long. 60°51'37"1 Lat. 14°33'30"8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 60°51'32"2 Lat. 14°33'33"1

Point d'arrivée : Long. 60°51'41"6 Lat. 14°33'31"7

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante :

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel ().

Le projet se situe-t-il : **Oui** **Non** **Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

En zone de montagne ?

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

LE VAUCLIN

Sur le territoire d'une commune littorale ?

 En dehors des 50 pas géométriques et du littoral

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

PPRN approuvé en 2013

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			Les déchets verts seront éliminés en décharge publique
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelle placée en A2 sur le PLU de la ville du Vauclin
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque cyclonique Risque sismique
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'une pelleteuse et d'un camion à benne sur la parcelle pour évacuer les déchets en excédent
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation d'une pelleteuse le temps des travaux va générer du bruit mais le voisinage sera avisé dans un délai raisonnable du début et de la durée des travaux.

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Vibrations dues à l'usage d'une pelleteuse

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Utilisation d'engins à moteur thermique le temps des travaux

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Engendre-t-il des rejets liquides ?

Si oui, dans quel milieu ?

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Création de nouvelles parcelles pour les héritiers.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le but de ce défrichement n'est pas d'abattre tous les arbres de la partie boisée mais d'enlever que ce qui est nécessaire à la démarche d'arpentage, pose de bornes et créations de nouvelles parcelles.

Les arbres fruitiers, les arbres anciens et protégés seront préservés.

Pas de risque de pollution pour l'environnement.

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **VAUCLIN**

le, 12/05/2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Contexte

La parcelle D99 appartenant à Mr Théodule LITAMPHA, ancien agriculteur décédé en 2001 est située au quartier Ravine-Plate, commune du VAUCLIN.

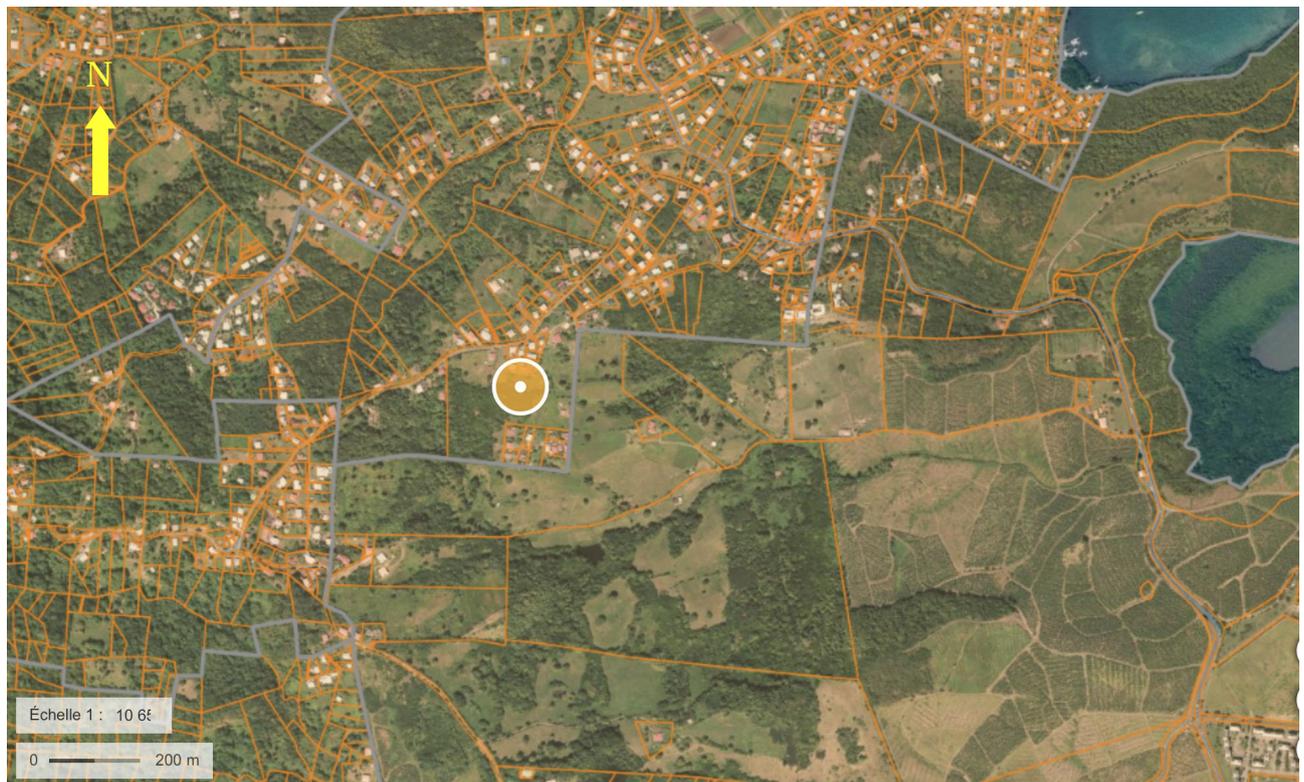
Coordonnées GPS : 060°51'37,1" W / 14°33'30,8"N

Une division de la parcelle doit être faite entre ses enfants et héritiers.

Afin de faire cette opération, il faudrait faire intervenir un expert-géomètre pour arpentage, recherches de bornes et réparations des clôtures abîmées par la végétation et quasiment inaccessible.

Une demande a été faite à l'ONF qui nous a orienté vers la DAAF, qui elle nous a demandé de faire une demande d'étude au cas par cas pour connaître l'impact de notre opération sur l'environnement et la possibilité d'exploiter cette partie boisée pour une division équitable entre héritier.

Vue d'ensemble de la parcelle D99 et des parcelles environnantes



Données cartographiques : © IGN, DGFIP +

source géoportail

Photo aérienne IGN avec des flèches indiquant le numéro, la position et la direction des photos avec la partie boisée en arrière plan.



Données cartographiques : © IGN, DGFiP +

source géoportail

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Tracé du projet sur fond de photo aérienne IGN

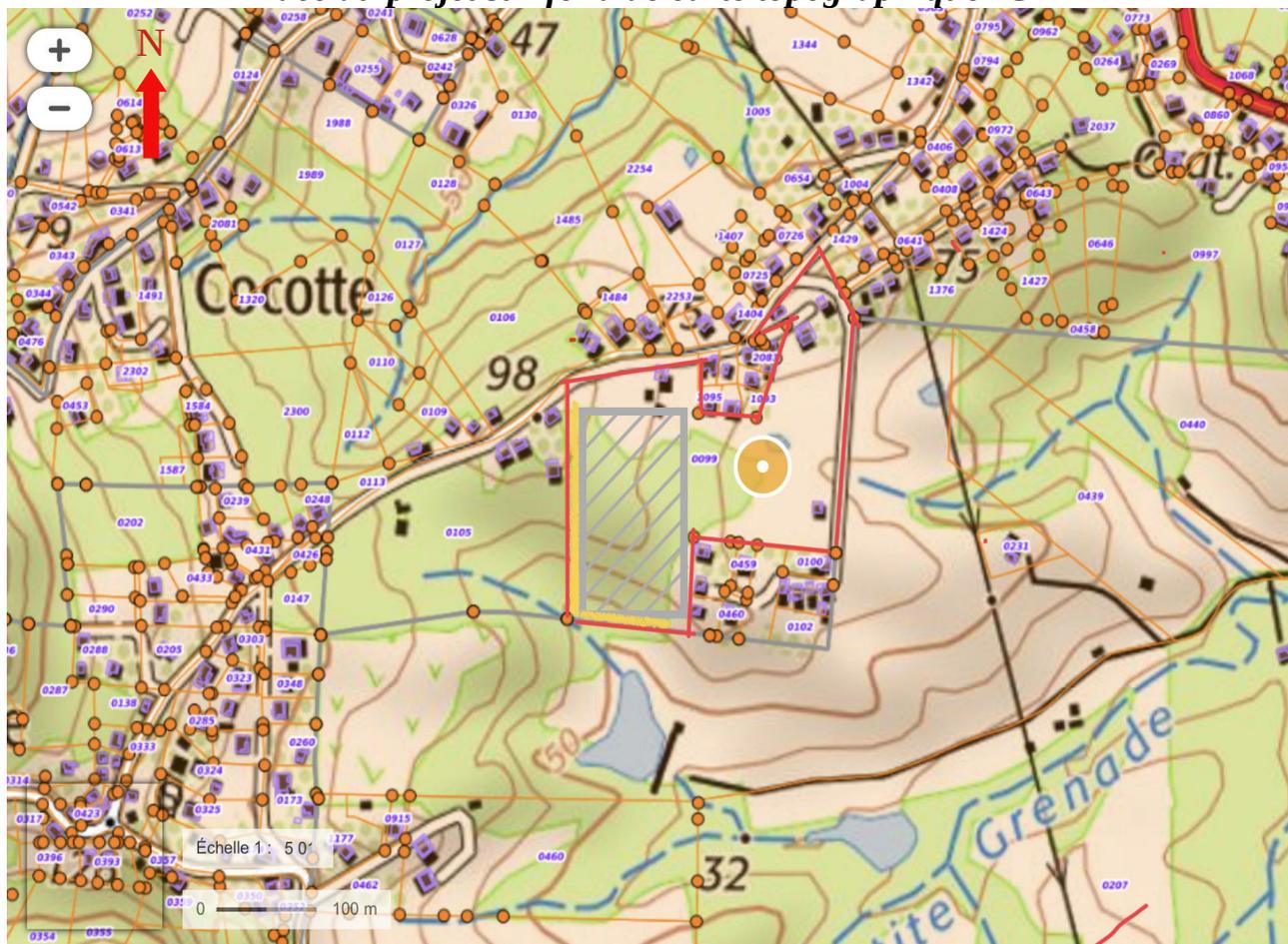


Données cartographiques : © IGN, DGFIP +

Coordonnées GPS : 060°51'37,1" W / 14°33'30,8"N

-  Limite Cadastrale parcelle D99.
-  Limite Ouest et Sud à défricher pour faire intervenir un expert-géomètre pour arpentage avec recherche, pose de borne et réparations de clôture.
-  Zone concernée par la demande de défrichement afin de créer de nouvelles parcelles.

Tracé du projet sur fond de carte topographique IGN



Données cartographiques : © IGN, DGFiP +

Coordonnées GPS : 060°51'37,1" W / 14°33'30,8"N

-  Limite Cadastrale parcelle D99.
-  Limite Ouest et Sud à défricher pour faire intervenir un expert-géomètre pour arpentage avec recherche, pose de borne et réparations de clôture.
-  Zone concernée par la demande de défrichement afin de créer de nouvelles parcelles.

Département :
MARTINIQUE

Commune :
VAUCLIN

Section : D
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 10/05/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
MART38UTM20
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 - fax 0596597136
cdf.fort-de-france@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Monsieur LITAMPHA Aurélien
Quartier Ravine Plate
97280 LE VAUCLIN

Direction territoriale
Martinique

Fort-de-France, le 14 OCT. 2021

Affaire suivie par : LEFLAMAND David
Téléphone : 05 96 77 47 34
Courriel : afe.972@onf.fr

78 route de Moutte
BP 578
97207 Fort-de-France
dt.martinique@onf.fr

N. Réf : BS/DL/VP n°207_21/2021_422
Objet : Compte rendu d'étude préalable des boisements
V. Réf.

Monsieur,

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que la parcelle cadastrée D 99 sise sur la commune du VAUCLIN au lieu-dit « Quartier Ravine Plate », est partiellement boisée au sens du Code Forestier. Cette partie de terrain (en vert sur le plan joint) est donc soumise à l'autorisation préalable de défrichement prévue à l'article L 341-3 de ce même code.

Si vous souhaitez défricher cette partie de terrain, je vous suggère de faire une demande d'autorisation de défrichement.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un dossier de demande de défrichement.

Ce dossier est à déposer compléter des pièces administratives demandées en 2 exemplaires, à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

DAAF de Martinique
Service Agriculture et Forêt
Jardin Desclieux ; BP 642
97262 FORT DE FRANCE cedex

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Surface totale expertisée :

6ha 04a 46ca

Dont

Surface NON BOISEE :

3ha 59a 87ca

Surface DISPENSEE
d'autorisation de
défrichement :

0ha 53a 42ca

Surface BOISEE :

1ha 91a 17ca



Pièces jointes : Constat de non-boisement
Dispense d'autorisation de défrichement
Plan

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Agriculture et Forêt
Office National des Forêts
78 route de Moutte. BP. 578
97 207 FORT DE FRANCE cedex
Tél: 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

DEFRICHEMENTS
Constat de non-boisement

VP n°207_21

Fort de France, le 14 OCT. 2021

N. Réf : BS/DL/n°207_21/2021_ 422

Monsieur,

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que 3ha 59a 87ca de votre propriété (partie en jaune sur le plan joint), parcelle cadastrée D 99 sise sur la commune du VAUCLIN au lieu-dit « Quartier Ravine Plate », ne sont pas boisés au sens du Code Forestier.

Par conséquent, cette partie de terrain n'entre pas aujourd'hui dans le champ d'application du titre IV du livre III du Code Forestier, et vous n'avez pas à demander l'autorisation de défrichement pendant la validité de ce constat.

Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de la Commune, que d'autres réglementations ne s'appliquent pas à la propriété.

Ce Constat de Non Boisement est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Surface totale
expertisée :

6ha 04a 46ca

Dont

Surface NON BOISEE :

3ha 59a 87ca

Surface DISPENSEE
d'autorisation de
défrichement :

0ha 53a 42ca

Surface BOISEE :

1ha 91a 17ca

DESTINATAIRE

Monsieur LITAMPHA Aurélien
Quartier Ravine Plate
97280 LE VAUCLIN



DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Agriculture et Forêt
Office National des Forêts
78 route de Moutte. BP. 578
97 207 FORT DE FRANCE cedex
Tél: 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

DEFRICHEMENTS

Dispense d'autorisation de
défrichement

VP n°207_21 9

Fort de France, le 14 OCT. 2021

Monsieur,

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que 0ha 53a 42ca de bois situés sur votre propriété (partie en jaune hachurée de vert), parcelle cadastrée D 99, sise sur la commune du VAUCLIN au lieu-dit « Quartier Ravine Plate », sont exemptés de l'autorisation de défrichement prévue par l'article L. 341-3 du Code Forestier.

Cette partie de terrain est couverte par un peuplement forestier depuis moins de trente ans.

Cette dispense est valable pour une **durée de cinq (5) ans** à compter de la date de la présente lettre.

Cependant, le reste du terrain est boisé au sens du Code Forestier et est donc soumis à l'autorisation préalable de défrichement prévue à l'article L 341-3 de ce même code.

Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de la Commune, que d'autres réglementations ne s'appliquent pas sur cette propriété.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Surface totale
expertisée :

6ha 04a 46ca
Dont

Surface NON BOISEE :

3ha 59a 87ca

Surface DISPENSEE
d'autorisation de
défrichement :

0ha 53a 42ca

Surface BOISEE :

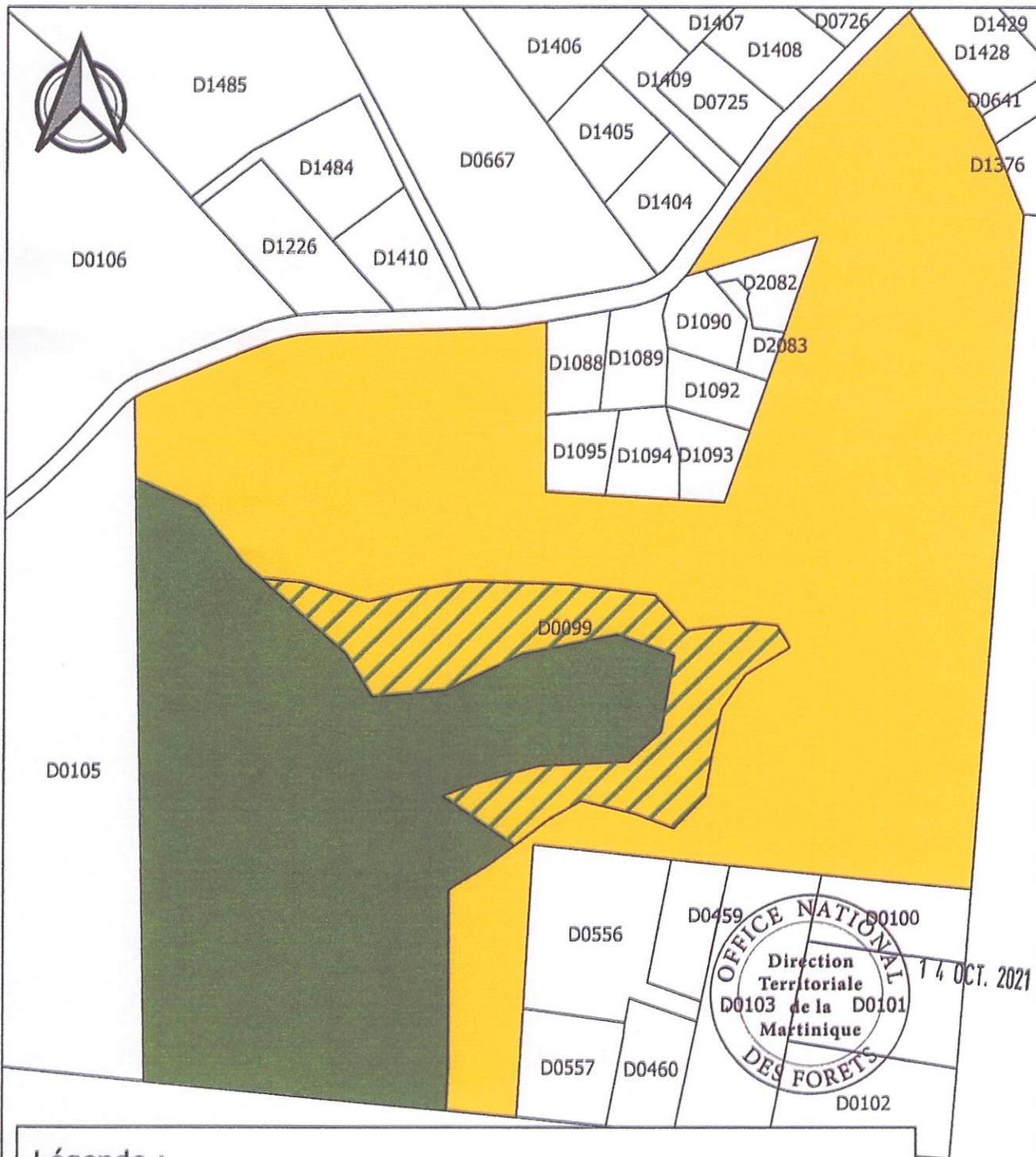
1ha 91a 17ca

N. Réf : BS/DL/n°207_21/2021_ 422

DESTINATAIRE

Monsieur LITAMPHA Aurélien
Quartier Ravine Plate
97280 LE VAUCLIN





Légende :

cadastre



Etude des boisements :

Surface soumise à autorisation de défrichement (Art. L 341-3 du Code Forestier)



Surface non soumise à autorisation



Dispense d'autorisation de défrichement (Art. L 342-1 du Code Forestier)



Commentaire :

0 50 100 m

Monsieur LITAMPHA Aurélien ; dossier VP n° 207/21
LE VAUCLIN Quartier Ravine Plate ; Parcelle D 99

